

## **CONDITIONS GENERALES D'INFORMATION ET DE PROTECTION**

### **REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

La société Agence des Arènes a mis en place ce formulaire de contact afin de pouvoir recenser les informations concernant un projet de vente.

Les informations recueillies sont enregistrées directement dans la messagerie du dirigeant. Elles sont utilisées exclusivement pour la réponse aux messages des visiteurs du site [agenceimmobilieredesarenes.com](http://agenceimmobilieredesarenes.com)

Les données à caractère personnel ne sont pas conservées hormis sur la durée de la relation commerciale et ne font l'objet d'aucun transfert ni d'aucune transmission.

Conformément au « Règlement Général sur la Protection des Données », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement des données vous concernant, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement de ces données.

Vous disposez également de la possibilité de retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données pour les finalités mentionnées ci-dessus. Vous pouvez exercer vos droits en contactant l'Agence des Arènes par email à l'adresse : [agencedesareneshagetmau@orange.fr](mailto:agencedesareneshagetmau@orange.fr)

## **BLOCTEL – droit d'opposition au démarchage téléphonique**

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
  - Les appels émanant d'un service public
  - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
  - Les appels émanant d'associations à but non lucratif
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.

De ce fait, si vous êtes inscrit sur Bloctel, l'Agence des Arènes ne sera autorisée à vous appeler que si vous êtes client de la société.

Si vous n'êtes pas client, l'Agence des Arènes ne sera autorisée à vous appeler que si vous avez communiqué volontairement votre numéro lors d'une visite sur notre site internet.

Pour plus d'information sur vos droits : [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

### **CONDITIONS DE PARRAINAGE Particulier et professionnel**

#### **1/ Conditions de parrainage**

Le parrain doit faire parvenir à la société Agence des Arènes, dans les meilleurs délais, les informations permettant de contacter la personne ayant le projet.

La société Agence des Arènes s'engage à confirmer la validité du parrainage.

La personne peut être déjà en contact avec la société Agence des Arènes ou être déjà parrainée par une autre personne ; dans ce cas, le parrainage ne peut être validé. C'est le premier parrainage par affaire qui est retenu.

#### **2/ Contribution financière**

Entrée du mandat exclusif : 150€

Vente du mandat exclusif : 350€

#### **3/ Modalité de versement**

Date de règlement : 1<sup>er</sup> versement à la signature du mandat, 2<sup>ème</sup> versement à la signature de l'acte authentique.

### **INFORMATION SUR LA MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION**

#### **Médiateur**

Vivons mieux ensemble

465, Avenue de la Libération

54000 NANCY

[www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr](http://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr)

[mediation@vivons-mieux-ensemble.fr](mailto:mediation@vivons-mieux-ensemble.fr)